

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
5 juillet 2023

Date d'affichage :
5 juillet 2023

Objet

N°23.07.11.05-034
Subvention exceptionnelle au
comité départemental de
pétanque pour l'organisation des
Championnats de France de
Pétanque 2023 à Soustons

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Isabelle LABEYRIE, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO, Philippe SAINT-MARTIN.

Procurations : Mme Isabelle LABEYRIE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL – Mme Elisabeth DA SILVA donne procuration à Mme Corinne MANCICIDOR – M. Michel DESTENAVE donne procuration à M. Jean BOUHAIN – Mme Elodie MONTERO donne procuration à M. Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Considérant que le comité départemental de pétanque des Landes a obtenu l'organisation du championnat de France de doublette mixte qui s'est déroulé les 24 et 25 juin sur les installations de Soustons.

Considérant que cet événement retransmis sur la chaîne l'Equipe 21 entraîne un travail d'organisation et d'animation très important et qu'il constitue une vitrine de premier plan pour la commune.

Il est proposé de soutenir le comité départemental des Landes dans cette organisation en lui octroyant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour l'organisation de ce championnat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le versement de la somme de 1 500 € au Comité départemental de Pétanque pour l'organisation du championnat de France de doublette mixte 2023 à Soustons (Compte 6574) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en rapport avec la présente.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 18/07/23

Madame Le Maire,



Soustons, le 12 juillet 2023

Madame Le Maire,

Frédérique CHARPENEL

